



Mot du Maire

Bonjour à tous,

À titre de maire de Terrebonne, je suis fier de vous présenter la première édition de l'Info-Réso, le nouveau bulletin électronique destiné aux organismes reconnus par la Ville de Terrebonne. Conformément à notre engagement pris lors de la mise à jour de notre Politique de reconnaissance et de nos Politiques de soutien à la vie associative, l'Info-Réso vous parviendra trois fois par année avec l'objectif de mieux vous informer pour mieux vous soutenir. C'est d'ailleurs dans la perspective de se rattacher à cet objectif que ce bulletin a été nommé *Info-Réso* pour informer, reconnaître, soutenir. Nous espérons fortement que cet outil saura vous épauler dans votre engagement.

Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous dire combien j'ai apprécié vous rencontrer à l'occasion de la dernière Fête des bénévoles. Je vous l'ai dit : vous êtes le cœur et l'âme de notre communauté. Votre implication contribue de façon significative au dynamisme de notre collectivité et surtout, à la belle qualité de vie que nous avons.

Merci à toutes et à tous, bonne lecture !

Jean-Marc Robitaille

Maire de Terrebonne

Actualité

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et des Politiques de soutien à la vie associative... des résultats concrets

En avril dernier, la Ville de Terrebonne lançait la nouvelle version de la « **Politique de reconnaissance et Politiques de soutien à la vie associative** ». Fruit d'un vaste exercice de collaboration avec les organismes, ces politiques visent à mieux outiller les milliers de bénévoles dans leur engagement auprès de la population de Terrebonne.

Les principaux volets des politiques sont :

1. Reconnaissance
2. Soutien à la vie associative :
 - Soutien physique (équipement et plateaux, terrains, locaux, etc.)
 - Soutien financier (initiatives communautaires, événements spéciaux, création d'un nouvel organisme, élite sportive et culturelle, achat, rénovation et aménagement de bâtiment, achat et entretien de matériel durable, fêtes d'anniversaire de fondation, activités à caractère familial)

- Soutien aux opérations (soutien financier per capita pour les associations de sport, de loisir ou de culture s'adressant aux jeunes)
- Soutien technique et professionnel (information, promotion, photocopies, etc.)
- Soutien à l'action bénévole (assurances, formation, reconnaissance et promotion du bénévolat, supervision et filtrage)

Au chapitre des nouveautés, notons :

- L'ajout de deux nouveaux programmes de soutien financier pour l'achat, la rénovation ou l'aménagement de bâtiments et pour l'achat ou l'entretien d'équipement ou de matériel ;
- L'ajout du volet soutien à l'action bénévole qui comprend, entre autres, la possibilité pour les organismes de souscrire à un programme d'assurances.

Après seulement quelques mois, des résultats concrets peuvent être observés. Nous sommes en

effet heureux de constater que les nouveaux formulaires informatisés sont utilisés par la majorité des organismes.

De plus, avec l'embauche d'un nouveau régisseur au Service du soutien à la vie associative en juillet, la bonification du service professionnel d'accompagnement offert par la Direction du loisir et de la vie communautaire prend de plus en plus forme. Ainsi, au cours des prochaines semaines, les régisseurs iront à la rencontre de bon nombre de vos conseils d'administration afin de mieux prendre connaissance de vos réalités et de cette façon, être en mesure de mieux vous aider dans vos modes de fonctionnement.

Enfin, le bulletin que vous lisez en ce moment est un autre exemple concret issu de la nouvelle politique.



Le coin des références

Registraire des entreprises

www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/

Vous pouvez consulter votre état de renseignements et transmettre en ligne votre déclaration de renseignements annuelle avec ou sans changement. Remplissez les formulaires PDF directement à l'écran et imprimez-les.

Services Québec - Entreprise

www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/recherche?lang=fr&x=AideFinanciere

Cette section répertorie des programmes et diverses formes d'aide financière offerts par le gouvernement du Québec ainsi que des initiatives non gouvernementales en matière de soutien financier.

Information consacrée aux ressources humaines du secteur bénévole et communautaire au Canada.

www.hrvs-rhsbc.ca/accueil.cfm

InfoRH est une cyberressource polyvalente conçue pour aider les gestionnaires, le personnel et les membres des conseils d'administration à mieux comprendre, aborder et gérer les enjeux RH dans les organisations communautaires. Que vous cherchiez des conseils pour le processus d'embauche, de l'information sur la législation du travail ou des modèles de politiques RH à télécharger, sur infoRH vous trouverez facilement ce que vous cherchez grâce à une navigation intuitive, un langage clair et des outils et modèles intégrés.

Outils

L'équipe de la Direction du loisir et de la vie communautaire travaille actuellement à l'élaboration d'une boîte à outils virtuelle qui permettra aux organismes de s'inspirer de modèles pour la conception de leurs documents administratifs. En attendant que celle-ci prenne réellement forme, quelques outils sont mis à votre disposition.

- Avis de convocation / ordre du jour
- Modèle de procès verbal
- Modèle de règlements généraux

Vous pouvez les obtenir auprès de votre répondant municipal.



La chronique

L'ordre du jour d'une assemblée annuelle et délais de convocation

Chaque organisme se doit de tenir une assemblée des membres au moment et à l'endroit déterminés par son acte constitutif ou ses règlements généraux. La Loi sur les compagnies (article 98) indique que les points suivants doivent figurer à l'ordre du jour : ¹

- Un bilan;
- Un relevé général des recettes et des dépenses (Le cas échéant : un rapport du ou des vérificateurs);
- Tous autres renseignements relatifs à la situation financière exigés par les règlements.

Les administrateurs profitent également de l'assemblée annuelle pour procéder à :

- L'élection des administrateurs pour l'année à venir;
- La nomination du ou des vérificateurs, le cas échéant;
- L'approbation des règlements adoptés ainsi que des actes effectués.

Généralement, tout organisme devrait inscrire à l'intérieur de ses Règlements généraux les délais pour la convocation des assemblées annuelles ou extraordinaires des membres. Ces délais, étant de rigueur, le défaut de les respecter peut entraîner l'annulation par les tribunaux des décisions prises lors de cette assemblée si un des membres en faisait la demande.

«Cela étant dit, (...) la Loi sur les compagnies ne contient aucune disposition relative au calcul des délais de convocation d'une assemblée des membres. Cependant, en fonction d'une ancienne décision rendue sur le sujet, les auteurs s'entendent pour affirmer que dans le calcul des délais de convocation, le jour de l'envoi de l'avis et le jour de sa réception ne devrait pas être considérés²».

Ainsi, il est donc fortement recommandé aux organismes de ne pas s'en tenir aux délais prescrits à leurs règlements généraux et d'envoyer l'avis de convocation aux membres ainsi que l'ordre du jour longtemps à l'avance. Du même coup, ces derniers se présenteront peut-être en plus grand nombre.

Notez enfin que la date limite pour tenir votre assemblée générale annuelle suivant la fin de votre exercice financier devrait normalement figurer à vos règlements généraux.

Source :

¹ Les publications du Québec (2006), *Votre association, personne morale sans but lucratif : pour les administrateurs et les membres d'associations*, Sainte-Foy, 113 pages.

² Regroupement Loisir Québec, Service juridique, Me Marc Legros, Me Roland Grand'Maison en collaboration avec Me Laurier Dugas, (1994) *Délais de convocation d'une assemblée annuelle ou d'une assemblée extraordinaire des membres*, Montréal, 2 pages.



Bénévoles en action

Cet espace pourrait être le vôtre !

À chaque bulletin, nous vous offrons la possibilité de reconnaître vos bénévoles dans ce cercle. Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous faire parvenir des photos de vos bénévoles en action ainsi que des témoignages sur leur expérience de bénévolat. Considérant le grand nombre de bénévoles œuvrant sur le territoire, nous procéderons à chaque parution par tirage au sort pour déterminer la photo et les témoignages qui seront publiés. Avec votre consentement, ces photos pourront également nous être utiles pour d'autres publications.



SAVIEZ VOUS QUE...

- La Ville de Terrebonne dessert 215 organismes;
- La Ville de Terrebonne a soutenu financièrement 82 organismes et 276 athlètes et artistes amateurs pour près de 2,7 millions de dollars en 2009

Formations

2 NOVEMBRE 2010

Soirée de formation à l'intention des organismes reconnus par la ville

Service à la clientèle

Cet atelier permet au participant de perfectionner ses connaissances en service à la clientèle et de définir son rôle à chacune des étapes de la visite du client.

Recrutement et sélection du personnel salarié et des bénévoles

Cet atelier permet au participant d'être sensibilisé à l'importance de développer des outils lui permettant d'attirer et de choisir les meilleurs candidats, bénévoles ou salariés.

Lieu : Centre Angora de 19h à 22h

Information et inscription :

Après de vos répondants municipaux

Date limite d'inscription : 22 octobre (Nombre de participants limité)

Coût : gratuit

AUTRES FORMATIONS

3 NOVEMBRE 2010

Formation : Lois et règlements dans les installations sportives

Lieu : Montréal

Information et inscription : Alliance québécoise du loisir public 514-252-5244 poste 2 ou jderulle@loisirmunicipal.qc.ca

Date limite d'inscription : 15 octobre 2010

8-15-22 ET 29 NOVEMBRE 2010

Offert aux organismes communautaires liés à la santé uniquement

Formation : Les rôles d'administrateurs/trices d'un conseil d'administration d'un organisme communautaire

Lieu : Le Chez nous du communautaire des Moulins

Objectif : La formation a pour but de vous familiariser aux divers rôles que vous devez jouer comme administrateur/trice d'un organisme communautaire

Information et inscription : Yves Leclerc
450 471-2881 poste 4233

Date limite d'inscription : 30 octobre 2010

Coût : gratuit

À SURVEILLER

• **8-9 et 10 novembre 2010**

Congrès des festivals, événements et attractions touristiques à Drummondville :
www.attractionsevenements.com/congres/

• **3 décembre**

Journée des personnes handicapées

• **5 décembre**

Journée mondiale du bénévolat

• **1^{ère} semaine de décembre**

Date du prochain comité d'analyse des demandes de subventions soumises à la ville

Bienvenue aux nouveaux organismes 2010

Depuis le lancement de la nouvelle politique, neuf nouveaux organismes desservant la population de la Ville de Terrebonne ont vu le jour.

- Animescale
- Association des artistes en arts visuels de Terrebonne
- Association québécoise de la dysphasie de Lanaudière
- Club de Water-Polo de Terrebonne
- Diabète Rive-Nord
- Les Aînés du Carrefour des fleurs
- Les créations Bliz-Art
- Maison Adhémar-Dion
- Triathlon Rive-Nord

COMMENTAIRES / INFORMATIONS

Vous souhaitez nous transmettre vos commentaires à propos de ce bulletin, vous désirez avoir plus d'informations sur une rubrique ou vous aimeriez que l'on traite d'un sujet en particulier, n'hésitez pas à contacter vos répondants municipaux. L'équipe du Service de soutien à la vie associative 450 471-8265

- Raymond Berthiaume (poste 1364)
raymond.berthiaume@ville.terrebonne.qc.ca
- Mélanie Drapeau (poste 1545)
melanie.drapeau@ville.terrebonne.qc.ca
- Nicole Meunier (poste 1258)
nicole.meunier@ville.terrebonne.qc.ca
- Jean-François Lévesque (poste 1334)
jeanfrancois.levésque@ville.terrebonne.qc.ca